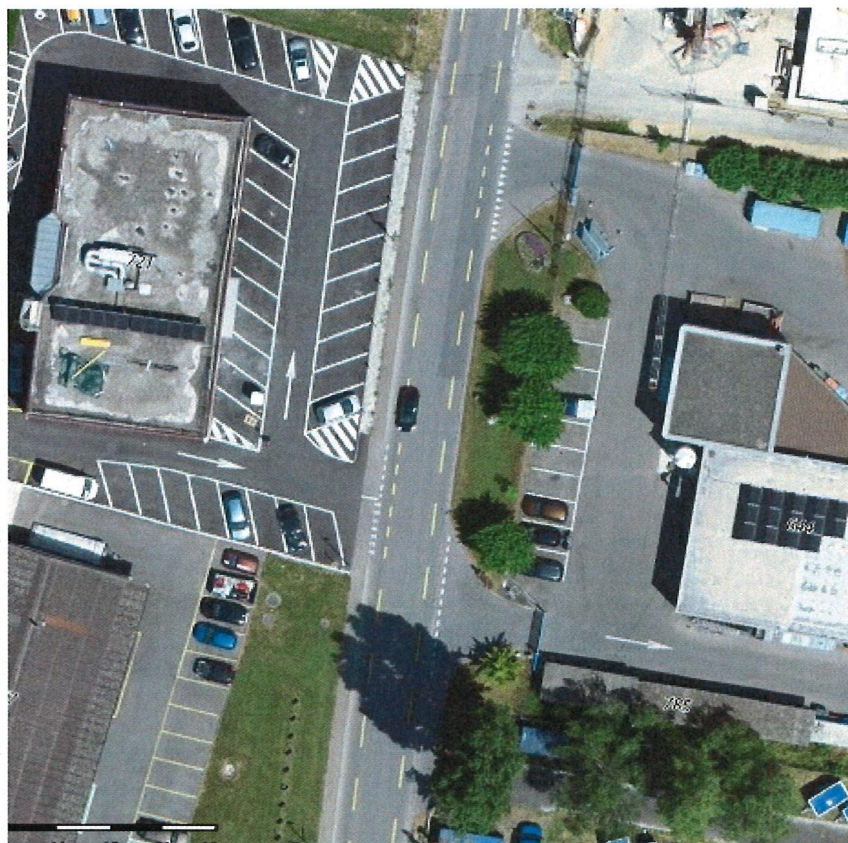




## Commune de Cossonay



# Réponse de la Municipalité au postulat Duvoisin, Huot et Sigrist « pour un accès piétonnier sécurisé à la déchetterie » déposé le 6 avril 2023

Commune de Cossonay

le 15 avril 2024/fac

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## 1. Texte du postulat

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

Nous nous rendons régulièrement à la déchetterie à pied et nous constatons qu'il est dangereux d'y accéder.

Nous avons deux choix : soit utiliser le trottoir qui se trouve du côté opposé à la déchetterie et traverser la route en dehors de passage sécurisé, soit longer le bord de la route de La Sarraz du côté de la déchetterie.

Dans les deux cas, la situation est trop dangereuse. Pour un piéton, marcher avec le trafic dans son dos n'est pas recommandé, encore plus sur cette route très fréquentée avec un fort trafic de camions. Ce n'est pas plus sécurisé et encore moins aisé de traverser sans passage piétons dans cette zone qui se trouve à la sortie / entrée de Cossonay. Dans ce secteur, les véhicules entrant ne sont pas encore à 50 Km/h et les véhicules sortant accélèrent dès la sortie du giratoire route de Dizy / route de La Sarraz.

Afin d'encourager la population de Cossonay à se rendre à la déchetterie à pied et de sécuriser cet accès pour les personnes le faisant déjà et en accord avec notre Schéma Directeur Mobilité Douce, nous invitons la municipalité à créer, le plus rapidement possible et avant un accident grave, un accès sécurisé à la déchetterie soit en créant un trottoir le long de la route de La Sarraz du côté de la déchetterie soit en créant un passage piétons en face de la déchetterie.

Pascal Duvoisin, Jean-Claude Huot, Thomas Sigrist

## 2. Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris connaissance de ce postulat, déposé lors de la séance du Conseil communal du 24 avril 2023. Elle y répond comme suit :

### 2.1 Introduction

La Municipalité attache une grande importance au développement de la mobilité douce et en a d'ailleurs fait un point important de son programme de législature. Elle l'a également démontré à plusieurs reprises en réalisant diverses études.

Sur la base du schéma directeur de mobilité douce établi par le bureau Christe & Gygax, elle a décidé de réaliser prioritairement les cheminements piétonniers profitant à un maximum de citoyens, en commençant par les cheminements du centre de la localité.

## 2.2 Situation actuelle

Un itinéraire sécurisé permet actuellement de se rendre à pied jusqu'à la hauteur du centre de tri, en empruntant le trottoir existant le long de la route de La Sarraz. Il est vrai, malheureusement, qu'aucun passage piéton ne permet de traverser la route de manière sûre à cet endroit. Nous précisons à ce sujet que la création d'un passage piéton a été envisagée et a fait l'objet d'échanges avec le Voyer. La réalisation de cet aménagement ne peut toutefois pas être autorisée à cet endroit.

La Municipalité, bien que consciente que la circulation peut être dense, estime que la visibilité est bonne de part et d'autre de la traversée. Toutefois, afin de rendre les automobilistes attentifs à la présence de piétons, elle prévoit d'installer des panneaux de signalisation et s'assurera auprès de la DGMR que ce procédé est réglementaire.

D'autre part, après analyse, la Municipalité s'aperçoit que le nombre de citoyens se rendant au centre de tri des déchets à pied est marginal. Aussi, bien qu'il serait préférable de pouvoir circuler sur un cheminement entièrement sécurisé, la priorité de réaliser cet accès reste en deçà des cheminements sélectionnés dans le cadre du préavis municipal n° 02-2024.

## 2.3 Projections futures

Bon nombre de cheminements piétonniers figurant dans le schéma directeur de mobilité douce ont été inscrits à titre informatif dans le PACom, ce qui démontre bien la volonté de la Municipalité de les concrétiser à court ou moyen terme. Le cheminement menant au centre de tri en fait partie.

## 2.4 Conclusions

Au vu des explications qui précèdent, nous vous informons que le cheminement piétonnier menant au centre de tri ne sera pas réalisé dans un futur proche, contrairement aux cinq cheminements piétonniers faisant partie du préavis municipal n° 02-2024. Cependant, il fera probablement partie de la prochaine étape de réalisation de cheminements piétonniers.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat Duvoisin, Huot et Sigrist « pour un accès piétonnier sécurisé à la déchetterie » déposé le 6 avril 2023.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique

V. Induni



La Secrétaire

B. Barraza